



**27 SEPTEMBRE 2016**

**> 10 OCTOBRE 2016**



## Drôle de machine pour drôle de cycliste

---



*Une belle expérience partagée par Stéphane Vignot et les écoliers du Mont.*

A l'école du Mont, la directrice, Dorothee Arsena, avait invité un cycliste de Ludres, Stéphane Vignot, venu spécialement de chez lui à vélo, pour présenter aux élèves de CM1/CM2 son « vélo couché ».

Invité également à l'école de Méréville, à l'initiative des éducateurs de la Communauté de Communes Moselle et Madon, Stéphane Vignot a répondu avec plaisir aux nombreuses questions préparées avant sa venue à l'école du Mont, et plus particulièrement sur

l'équilibre, la maniabilité et aussi le choix d'un tel équipement.

Il a dévoilé les avantages et les inconvénients de sa bicyclette avec beaucoup d'amabilité et de disponibilité.

Cet échange, programmé dans le cadre du projet vélo que Dorothee Arsena conduit depuis 3 années consécutives, a été aussi fructueux pour les enseignantes et les élèves que pour ce « drôle de cycliste » ravi de partager son expérience auprès des jeunes.

## Modifications des statuts

---

La délibération concernant la modification des statuts de la Com'com de Moselle et Madon a été au coeur du conseil communautaire avec un débat qui a duré une grande partie de la réunion.

En préambule, le président Filipe Pinho a expliqué que la loi du 7 août 2015 (Loi dite NOTRé) portant la nouvelle organisation territoriale applicable en janvier 2017 procédait à un certain nombre de modifications concernant les compétences des intercommunalités. Dans ce cadre et afin de se mettre en conformité avec la loi, il a été proposé aux élus un projet de révision des statuts de la CCMM comportant les évolutions suivantes : -le transfert de la compétence du plan local d'urbanisme (PLUi) ; - la suppression de la compétence balayage ; - l'élargissement de la compétence assainissement aux eaux pluviales, conformément à la circulaire ministérielle du 13 juillet 2016.

Les élus craignent que le transfert de l'organisation urbaine passant du niveau communal vers l'intercommunalité. «Chaque décision du PLUi sera prise à l'unanimité et une charte de fonctionnement sera créée», souligne Filipe Pinho. Pour financer ces nouvelles compétences et plus particulièrement le PLUi, il a été proposé le choix de la taxe d'aménagement qui éviterait d'agir sur le levier fiscal au niveau communal. Les élus font remarquer que la taxe d'aménagement est une entrée aléatoire pour les différentes communes. Enfin, le président informe que la modification des statuts devait être délibérée au niveau communal.

## Remous fiscaux dans la piscine



*Le projet de centre aquatique a du retard. Et suscite controverse autour de la fiscalité.*

Le compte est vite fait. À l'heure où les avis d'imposition sur le foncier sont tombés, les chiffres tendent à montrer que la Communauté de communes de Moselle et Madon (CCMM) a frappé fort. Pour cause : la hausse du taux foncier a atteint près de 220 % en 2015 et quelque 70 % en 2016. Sauf que

ces taux sont partis de très bas : 0,45 en 2014, 1,45 en 2015, 2,45 en 2016. À titre de comparaison, le taux de la Métropole du Grand Nancy atteint 8,81.

Certes, on ne parle pas des mêmes périmètres et compétences. Et il n'est jamais agréable non plus de payer davantage. D'ailleurs, à Neuves-Maisons, la taxe foncière de la commune n'a pas bougé. Mais ce n'est pas le cas de la taxe d'habitation (+10,6 % en deux ans), de la taxe des ordures ménagères à Chavigny ou Chaligny...

Du coup, Guy Bernard, président de l'association d'opposition Neuves-Maisons Demain, appuyé par le conseiller municipal d'opposition Claude Schlegel, monte au créneau pour dénoncer ce « matraquage fiscal ».

### Projet en retard

Dans sa cible surtout : la Communauté de communes et les augmentations successives de toutes ses taxes, pas seulement foncière : « Ces hausses étaient prévues pour financer l'emprunt du futur centre aquatique communautaire », martèle Guy Bernard.

« Or ces deux années d'augmentation ont servi à renflouer les budgets ordures ménagères et transport ». De là à dire que les contribuables des 19 communes membres se sont fait « bananer », il n'y a qu'un pas que franchit Guy Bernard. Surtout qu'il n'y a pas l'ombre « d'une pelleuse » sur le site « où le centre nautique aurait dû ouvrir fin 2016-début 2017 ». « On nous a menti ». Et le Néodomien aimerait surtout savoir à quelle sauce fiscale les foyers de la CCMM vont, demain, se faire manger « pour financer le projet ».

Pas de quoi déstabiliser le président de Moselle et Madon, Filipe Pinho. D'abord sur les hausses du foncier. « Il faut relativiser. L'augmentation pour une famille avec une maison de taille moyenne est de l'ordre de 50 EUR », insiste l'élu. « Il faut aussi mettre en regard les compétences et les services qu'offre la CCMM : transports, eau, assainissement... Nous avons annoncé que notre objectif était de conduire des projets. Ce futur centre nautique n'est ni un caprice, ni un luxe. On ne peut pas continuer avec une piscine obsolète qui chauffe le ciel ! ».

### Manifestation

Bref, Filipe Pinho assume une stratégie « annoncée dès 2013 ». « Dire que nous avons dépensé les fonds à d'autres sujets, c'est méconnaître le fonctionnement d'un budget. Nous avons des objectifs globaux et nous devons nous adapter. À la baisse, par exemple, des dotations de l'État. Ces hausses conjuguées à un plan d'économie de 750.000 EUR permettront bien de financer les investissements dont la piscine ».

Puis d'ajouter : « La procédure d'expropriation a un peu duré. Mais nous sommes propriétaire du terrain d'assiette. La pose de la première pierre aura lieu avant la fin de l'année ou début 2017 ». Quid de la fiscalité ? « Pas de nouvelle hausse l'année prochaine ».

Pas de quoi convaincre Neuves-Maisons Demain qui appelle même à une manifestation contre la fiscalité devant la mairie de ladite commune le samedi 8 octobre à 10 h.

Ghislain UTARD

---

## Vendredi 30 septembre 2016 / Bainville-sur-Madon

### « Mieux vaut prévenir qu'écopier ! »

---



La Com'com Moselle et Madon a lancé une étude sur la prévention des inondations.

Depuis plus de 6 ans, la Com'com Moselle Madon a lancé une étude sur la prévention des inondations et après avoir pris la compétence, a confié le travail aux bureaux d'études Egis et Artélia qui ont travaillé le sujet sur la base de crues trentenales et fait les démarches auprès des habitants concernés par les crues du Madon pour leur expliquer la solution retenue pour protéger leur habitat.

#### Des bâtardeaux

Sur le nombre d'habitations des villages de Xeuilley, Pont-Saint-Vincent et Bainville, situées en zone inondable, quelques personnes n'ont pas voulu de cet équipement pour des raisons d'esthétique. Aujourd'hui, les habitations situées rue de la Filature, rue du Moulin et quelques maisons de la rue Jacques-Callot, proches du cours d'eau, au nombre de 19, sont équipées de bâtardeaux venant de l'entreprise spécialisée 2 L'eau Protection.

Des mesures ont été effectuées pour l'installation qui consiste à la pose de glissières devant les ouvertures qui doivent recevoir les plaques de protection lors de l'annonce de la montée des eaux. Mis en place par l'entreprise Bouygues construction, l'équipement est onéreux et entièrement financé par la Com'com mais les riverains dormiront plus tranquilles si le Madon fait des caprices. Le mieux serait qu'il ne soit jamais nécessaire de les utiliser, mais mieux vaut prévenir qu'écopier !

---

## Samedi 01 octobre 2016 / Viterne

### Bibliothèque : les bénévoles reprennent le flambeau

---



L'heure du conte a repris.

Avec la prise de position de la Com'com qui, devant un bilan financier négatif, avait décrété ne plus pouvoir en assumer la charge et donc décidé de l'exclure du réseau de bibliothèques, après l'abandon par la Filoche de notre bibliothèque, les bénévoles qui s'en occupent

n'entendent pas perdre cet outil voué à la culture et comptent reprendre le flambeau, avec l'accord de la mairie.

Une équipe dynamique de bénévoles s'affaire à classer et répertorier les nombreux ouvrages offerts par les habitants pour son ouverture dans le local prêté par la municipalité. Encore un grand merci à tous les généreux donateurs. En attendant l'accueil officiel au public, l'accès est désormais possible aux enseignants et leurs enfants ainsi qu'aux éducateurs et enfants de la garderie.

Ce mercredi, l'heure du conte a repris à la bibliothèque, à la plus grande joie des enfants. Un conte sur le thème de l'automne a été lu par Marie-Christine, assistée de Patricia et Michèle pour la séance bricolage. S'ensuivait l'heure du goûter préparé par une maman.

À noter les dates prévues pour l'heure du conte avec atelier : les mercredis : 26 octobre, 30 novembre, 21 décembre, 25 janvier et 22 février 2017.

---

**Jeudi 06 octobre 2016 / Neuves-Maisons**

## Des circuits pour découvrir le passé minier

---



*Borne de concession minière, délimitant le sous-sol exploité.*

« Deux nouveaux circuits de randonnée pédestre ont été inaugurés. Ils viennent illustrer l'effort déployé par la CC Moselle Madon en matière de tourisme, en particulier en ce qui concerne le développement de la randonnée sur son territoire » a expliqué Mari-Lou Kadok, vice-présidente Tourisme au sein de la CCMM, accueillant à la base nautique de canoë-kayak à Pont-St-Vincent, les randonneurs à leur retour de balade.

Ils étaient environ 80 à avoir répondu à l'invitation de la CCMM et ont découvert samedi les 2 derniers circuits aménagés sur le territoire : celui de Ste-Anne et du Bois du Four, grâce à l'engouement de Jean Bastien pour le passé minier de sa région.

Il est, avec quatre de ses camarades de rando, Edith Munier, Michel Blurette, J.Louis Mascré et Jacques Ruspini, l'un des « bâtisseurs » de ces deux sentiers. Gagnés par la passion de Jean, tous les cinq sont partis pendant 2 ans à la recherche des vestiges de cette activité minière ayant marqué hommes et paysages. C'est sur la rive gauche de la Moselle, entre Pont-Saint-Vincent et Sexey-aux-Forges que s'est portée leur quête. Les randonneurs de ce samedi ont pu y découvrir entrées de mine, anciens bâtiments, bornes de concessions, poudrières... avec les explications de leurs cinq guides, bien au fait de l'évolution des lieux. Nombre d'entre eux, bien qu'originaires du coin, découvraient le site pour la première fois et en ont été ravis. Des guides et cartes des nouveaux sentiers leurs ont été distribués.

Ces deux sentiers ont pu voir le jour grâce à la CCMM, sous l'égide de laquelle les 5 randonneurs bénévoles ont travaillé, disposant d'un petit équipement de débroussaillage, de matériel de balisage et d'un appui informatique. Leur tâche ne va pas s'arrêter là puisqu'ils ont l'intention de proposer la réalisation d'un grand circuit ceinturant le territoire de la CCMM et ses 19 communes. Projet qui a reçu l'aval de la CCMM.

## 100 réfugiés de Calais dans le 54



L'ancien centre de formation de l'INRS accueillera 60 personnes.

La Meurthe-et-Moselle s'apprête à accueillir des demandeurs d'asile en provenance du campement de Calais, en voie de démantèlement.

Où. Les premiers réfugiés devraient arriver mi octobre. Ils sont une centaine à avoir choisi le département. Ils seront principalement hébergés dans la communauté de Moselle-et-Madon, à Neuves-Maisons (60), dans le bâtiment Cugnot,

l'ancien centre de formation de l'INRS ainsi que dans le Lunévillois (20) « dans des appartements HLM » et sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy (10) dans des foyers de travailleurs migrants. « Ce qui représente moins de 0,01 % de la population du département » et « moins de 5 % du dispositif d'hébergement départemental qui compte 3.000 places », précise le secrétaire général de la préfecture Jean-Pierre Raffy. « La répartition s'est faite sur la base du volontariat ».

Pendant six mois. Le site de Neuves-Maisons fera l'objet d'une surveillance permanente et des travailleurs sociaux interviendront pour accompagner les demandeurs d'asile dans leurs démarches. Leur séjour est prévu pour durer six mois, « jusqu'en mars ».

**Quels profils.** Les demandeurs d'asile viennent de zones en guerre : Afghanistan, Érythrée, Syrie. « Tous les profils sont représentés : agriculteurs, étudiants, médecins, journalistes...

À l'image de notre société. Ce sont souvent des hommes, car ce sont les premiers visés en situation de guerre ».

**Le coût ?** « Il est supportable pour la 4e ou 5e puissance économique mondiale », assure Jean-Pierre Raffy sans donner de chiffre. « L'asile, c'est sacré. C'est d'ailleurs pour cela que je suis très rigoureux vis-à-vis de ceux qui tentent de le détourner ».

**Comité de suivi.** « On sait que les angoisses vont générer des dérapages. Il aurait été facile pour nous de se ranger du côté des loups qui hurlent. Nous avons une responsabilité de déminage », explique le président de la Communauté de communes de Moselle-et-Madon Filipe Pinho qui a annoncé la constitution d'un « comité de suivi » auquel participent les « commerçants, les riverains et les acteurs économiques » que les élus ont préalablement rencontrés. Une première réunion doit avoir lieu jeudi 13 octobre.

**Portes ouvertes.** « Il est toujours facile d'attiser les peurs et alimenter les polémiques comme cela a été le cas à Tantonville », renchérit Jean-Pierre Raffy, « où au final la population a fait une fête aux demandeurs d'asile ».

Commentaire du maire de Pont-Saint-Vincent Jacques Seren Rosso : « Nous avons pris la décision d'être humain avec ces gens qui subissent la guerre. Des questions se posent et se poseront avec la population. Le dialogue dissipera les malentendus ». Dominique Potier se dit « fier » de la décision unanime des 19 maires de la Communauté de communes de Moselle-et-Madon. Comme dans le Saintois, des journées portes ouvertes sont au programme.

S.L.

## Impôts : la manif ne fait pas recette



Hier matin devant la mairie.

La manifestation contre l'augmentation des impôts n'a pas fait recette. Elle n'a pas fait « plouf » non plus : une trentaine de personnes se sont rassemblées devant la mairie, répondant à l'appel de l'association d'opposition « Neuves-Maisons Demain » qui proteste contre les augmentations successives de toutes les taxes de la Communauté de communes. Les taux sont passés de 0,45 % en 2014 à 2,45 % en 2016.

Une inflation fiscale censée financer l'emprunt du futur centre aquatique communautaire. Mais qui en réalité ne va servir « qu'à renflouer le budget » selon l'ancien conseiller municipal, ancien conseiller communautaire et éternel opposant Guy Bernard qui a lu un long texte devant la mairie dans lequel il a développé ses arguments. Rappelant au passage qu'il en coûtera à la collectivité « 600.000EUR d'annuité ». Ce n'est pas tant le bien-fondé du projet que Guy Bernard conteste (« l'ancienne piscine étant obsolète ») mais son ampleur. Il a aussi affirmé que le projet prendrait du retard en raison d'un problème d'expropriation.

Selon le président de la Communauté de communes Flippe Pinho, la pose de la première pierre aura bien lieu avant l'hiver. « Il le sait, nous l'avons annoncé au dernier conseil communautaire auquel il a assisté ». Et de rappeler que la hausse ne représenterait que 50 EUR pour une maison de taille moyenne. « Je me suis fait engueuler par ma mère qui habite dans une cité ouvrière. Ses taxes ont augmenté de 14 EUR ».

S.L.

## Le plaisir d'apprendre tout en coopérant



L'animateur Cyril Juy de la Filoche se déplace dans les écoles de Moselle et Madon en ludobus.

Dans le cadre des jeux coopératifs enseignés de la maternelle au cycle 3, Cyril Juy, animateur de la ludothèque à la Filoche, se déplace dans les écoles de Moselle et Madon avec son ludobus, ce qui permet ainsi aux écoles éloignées du secteur d'en profiter également.

À l'école du Mont de Chaligny, les 22 élèves (CP/CE1) sous la houlette de Lydia André, découvrent trois vendredis de suite des jeux de

plateaux en classe et des jeux sportifs à l'extérieur quand le temps s'y prête. La première séance ayant été consacrée à l'histoire de « l'énorme potiron » ; la seconde de ce vendredi a permis la reprise de l'histoire en chanson et la découverte de jeux de société coopératifs comme : Castello del Drago, princesse, chasse aux monstres, avalanches, le bal masqué des coccinelles, zombie kids... Des jeux



éducatifs choisis avec soin par la médiathèque de la Filoche en fonction des objectifs scolaires fixé par l'Éducation Nationale.

### Citoyenneté

La pédagogie, développée grâce à ces jeux par l'animateur, l'institutrice et quelques parents présents, permet aux enfants d'apprendre ce qu'est la coopération. C'est une occasion d'apprentissage de la citoyenneté et des valeurs du « faire ensemble » et de coopérer pour réussir. N'en doutons pas, les écoliers attendent la 3e matinée avec impatience et seront heureux de retrouver tout au long de l'année tout ce matériel sur le site même de la Filoche.

---



# **COMMUNES**

## **CCMM**

## **Subventions et achats**

---

Le conseil municipal de Chaligny du 23 septembre, réuni sous la présidence du maire Filipe Pinho, a été notamment consacré à l'attribution de subventions et à la décision modificative n° 2 du budget 2016.

Dans le cadre de la subvention attribuée à l'école de football (1.000 EUR), le recrutement d'une personne en service civique, dont la mission de 9 mois portera également sur les rythmes scolaires, a fait l'objet de nombreux échanges. Une subvention de 250 EUR est apportée au redémarrage du foyer des mésanges. Ces subventions sont votées à la majorité.

La décision modificative a concerné les engagements suivants : achat d'une caméra pour aider à éradiquer certaines problématiques récurrentes, travaux d'été pour les écoles et le bâtiment de la mairie, études de circulation autour de l'école du Val Fleurion, remise en état du terrain de football. Ces engagements ont permis aux membres du conseil de faire part de leurs remarques et avis.

Les autres points, relatifs à la participation de la municipalité à la classe découverte (école du Mont), au tarif de la garderie périscolaire (qu'il faut pouvoir moduler), au tarif des repas à la cantine pour les agents municipaux (3,50 EUR), à la convention avec la communauté de communes pour la mise en place des rythmes scolaires, à la convention pour la location d'un mini-bus (180 EUR par mois), à la demande de subvention à la CAF et à la participation au repas des anciens, ont tous été approuvés à l'unanimité.

Faute de temps, le point sur le nouveau projet de territoire communauté de communes Moselle et Madon a été reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

## **Sécurité autour de l'école**

---

Suite au dernier conseil municipal, voici les principales délibérations.

Périscolaire. Du côté de l'accueil périscolaire, les horaires sont modifiés le matin avec un accueil à 7 h 30 et jusqu'à 8 h 05 au lieu de 7 h 15.

Achat d'un tracteur. Le tracteur actuel étant en mauvais état, il sera remplacé par un véhicule du Groupe Cheval pour 34.600 EUR avec reprise du tracteur KIOTI et accessoires pour 5.600 EUR, soit un coût de 29.000 EUR HT. En complément, une benne portée, de marque Silo, sera achetée chez Lorraine agri service farmer pour un montant HT de 820 EUR. Une citerne double parois sera également achetée pour le tracteur, d'une valeur maximum de 1.500 EUR

Bornage. Des travaux de bornage au lieu-dit « Le Breuil » sont nécessaires en vue d'établir de façon contradictoire les lignes respectives desdites propriétés et de rétablir les bornes destinées à marquer ces limites d'une manière incontestable et définitive.

Sécurisation de la cour d'école. Considérant la volonté de sécuriser l'accès de la cour d'écoles, des filtres anti-flagrants seront posés sur les fenêtres de la salle située en rez-de-chaussée avec accès direct sur la rue. Il faut également isoler le city stade du reste du groupe scolaire en créant un grillage depuis l'angle de la cour d'école maternelle jusqu'au talus et ouvrir une porte programmable sur le chemin des écoliers.

Il s'agit ensuite, pour éviter la présence des parents des enfants de maternelle dans la cour de l'école primaire, d'ouvrir une porte d'accès parents sur le sentier des vignes. La cour de l'école primaire en façade entre l'angle du bâtiment scolaire et le mur voisin sera close par un grillage et une porte afin que la cour d'école primaire ne soit plus accessible aux personnes étrangères.

---

**Vendredi 30 septembre 2016 / Flavigny-sur-Moselle**

## **L'urbanisme au menu**

---

Le conseil municipal a délibéré sur le plan local d'urbanisme et a décliné les trois orientations d'aménagement et d'urbanisme.

Orientation n° 1 : protéger les paysages et les éléments patrimoniaux naturels et bâtis, gage d'une identité et d'un cadre de vie de qualité.

Orientation n° 2 : valoriser le réseau des liaisons douces pour traiter la limite entre les entités naturelles/agricoles et l'enveloppe urbaine.

Orientation n° 3 : maîtriser l'évolution de la structure urbaine de façon cohérente et raisonnée en fonction du contexte communal. Le conseil municipal prend acte de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables proposées de la révision du PLU.

Les élus précisent que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie.

Pouvoir est donné au premier édile pour signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement de celles-ci.

Le maire informe que des modifications concernant les compétences de la Com'com Moselle et Madon seront applicables au 1er janvier 2017 : eaux pluviales, balayage.

---

**Samedi 01 octobre 2016 / Neuves-Maisons**

## **Foyer Aristide-Briand : un ambitieux chantier social**

---



*Les travaux du foyer Aristide-Briand ont débuté en avril 2016. « Les moyens mis en oeuvre doivent répondre aux besoins des publics accueillis », soulignait Jean-Paul Vinchelin.*



*Jean-Paul Vinchelin et Alexandre Ducret, directeur de l'AGAFAB, soulignent l'importance d'une résidence sociale au sein du territoire.*

Les travaux du foyer Aristide-Briand ont débuté en avril 2016 et la pose de la première pierre en présence de nombreux élus du territoire marquait le lancement d'un chantier ambitieux porté par Présence Habitat (Batigère).

### **Deux bâtiment neufs**

Deux bâtiments neufs seront réalisés avec 25 et 30 logements (Pension de famille et Résidence sociale) et le bâtiment sera complètement restructuré avec la création de 100 logements (résidence sociale).

À l'origine, en 1973, le foyer Aristide-Briand était un foyer de travailleurs migrants qui, pour répondre aux nouveaux besoins sur le territoire, est devenu une résidence sociale. Ses conditions de vie qui étaient acceptées à l'époque ne peuvent plus l'être aujourd'hui et il devenait urgent de réaliser un nouvel équipement.

### **Pension de Famille**

La conception du bâtiment actuel, avec ses chambres bien trop petites (9 m<sup>2</sup>) ne correspond plus aux normes d'hébergement actuelles. Sa restructuration débutera après la construction du nouveau bâtiment.

La Pension de famille sera un outil d'habitation et d'accompagnement social adapté au public les plus fragiles en situation de grande précarité. Un accompagnement individuel sera mis en place pour permettre aux personnes de se reconstruire et de créer de nouveaux liens sociaux.

La Résidence sociale sera une solution d'hébergement temporaire meublée. Composée d'habitations adaptées aux configurations du foyer, elle devra favoriser la vie autonome des personnes admises.

Le projet social présenté par le maire Jean-Paul Vinchelin et président AGAFAB, par Alexandre Ducret, directeur AGAFAB, précise que les moyens mis en oeuvre doivent répondre aux besoins des publics accueillis : « Il s'agit de personnes en difficultés sociales et économiques ayant besoin de reconstruire un lien social ou qui vivent des situations particulièrement difficiles. Les trois résidences seront adaptées pour faciliter l'accès aux services administratifs et permettre le retour au travail et à la vie sociale. Son action dépasse les frontières de la commune ».

---

**Mardi 04 octobre 2016 / Méréville**

## **Démission surprise au sein du conseil**

---



*Vanessa Moessner abandonne son mandat*

Dans une lettre ouverte à l'attention des conseillers municipaux, Vanessa Moessner, élue municipale depuis mars 2014, 38 ans, démissionne. Mariée, 3 enfants, elle vit dans la commune depuis quatre ans, elle a eu un coup de coeur pour « ce village calme, à proximité de la ville, avec une école dynamique, une structure périscolaire, une offre associative attirante, quelques commerces... une commune charmante et pleine de vie »

Vanessa a travaillé pour des collectivités locales pendant plus de dix ans en tant qu'attachée territoriale.

Avec sa capacité d'analyse et de réflexion, elle a apporté sa contribution à la gestion de la commune en devenant conseillère municipale sur la liste de l'opposition.

Elle quitte ses fonctions d'élue municipale et avance des « divergences profondes », avec la majorité actuelle, qu'elle juge « psychorigide » et à qui elle reproche « un manque de cohésion ».

Pour elle « la population de Méréville a besoin de nouveautés, d'investissement, par exemple une salle multi-accueil » elle énumère : « le médecin parti récemment, en cessation d'activité, deux classes fermées, une extension de la commune au point mort, des projets sans lien avec l'intérêt communal et sans vision à long terme et toujours plus de discipline », et termine en souhaitant que « les intérêts communaux finiront enfin par prévaloir ».

Elle a entrepris une reconversion depuis un an comme professeur des écoles en Meuse.

---

**Mardi 04 octobre 2016 / Actu 54 / Xeuilley**

## Ça sent le soufre...

---



*Pour Vicat, il ne s'agit pas d'augmenter les émissions mais de déroger ponctuellement aux nouveaux seuils.*

À Xeuilley, la cimenterie Vicat plaide pour une dérogation aux nouvelles limites d'émissions d'oxyde de soufre. Sujet délicat, de Pierreville à Frolois.

Difficile de la rater : la cheminée de la cimenterie Vicat de Xeuilley, on la voit depuis Frolois ou même l'entrée de Pierreville. Ses 90 m de haut, et plus exactement ses rejets, seront au centre d'une réunion publique qui devrait drainer, mercredi à la salle

polyvalente, des habitants de Xeuilley mais aussi des communes voisines. Cette réunion pourrait aussi faire grincer quelques dents.

L'entreprise qui emploie une centaine de salariés, produit 500.000 tonnes de ciment par (3 % de la production nationale) et travaille avec 200 entreprises du Grand Est, a engagé une procédure. Objectif : obtenir une dérogation à la limite des émissions en SO<sub>2</sub> fixées par une directive européenne.

Et justement, dimanche, à Frolois, commune située sous les vents dominants, « ça sentait le soufre », explique un habitant. « Pas de quoi irriter. Mais on a tout de même le sentiment que c'est de plus en plus souvent ».

Les émissions n'augmenteront pas

« Tout dépend de la météo, des vents etc. », souligne Julien Poillot qui insiste sur l'absence de risque sanitaire. Le directeur de la cimenterie, implantée là depuis 150 ans, rappelle aussi que la société a rehaussé sa cheminée il y a sept ans pour réduire les nuisances. « Nous sommes bien en dessous des normes pour les autres polluants ». Poussières, oxydes d'azote, métaux lourds, dioxines...

Ce qui pose souci, c'est le soufre. « Nous avons réduit à 40 % l'apport de la carrière attenante car cette marne est riche en soufre. Nous avons aussi mis en place un système d'injection de chaux en 2013

»). Mais la directive fixe des nouvelles valeurs en fonction des meilleures technologies existantes. Il faut les respecter, sauf à démontrer une impossibilité technique ou une hausse des coûts disproportionnée au regard des bénéfices environnementaux.

« Avec le système d'injection de chaux, nous sommes à un coût de 2.600 EUR pour une tonne de SO<sub>2</sub> en moins. Avec une technologie plus pointue, c'est 10 fois plus pour un résultat qui, au regard de notre four, reste hypothétique ». De quoi mettre en péril le site ? « Oui, clairement » souligne Julien Poillot. « Nous demandons donc une dérogation. Soyons précis : il ne s'agit absolument pas d'augmenter nos rejets ». Il s'agit d'obtenir un statu quo par rapport à des critères plus restrictifs. C'est l'entreprise qui a tenu à organiser cette réunion publique pour s'expliquer.

« Pas de chèque en blanc »

Pour François Peultier, maire de Xeuilley, Vicat a « déjà fait beaucoup pour lutter contre les polluants. C'est une chance d'avoir cette entreprise dans notre commune car elle a un rôle économique important. Il ne s'agit pas pour autant de signer un chèque en blanc. Nous sommes très vigilants ».

À Frolois, sous les vents dominants, son homologue est sur la même longueur d'onde : « Si Xeuilley est vigilante, nous le sommes deux fois plus ! Pas question qu'une dérogation soit accordée trop facilement. Nous souhaitons plus d'éléments d'information ».

*Ghislain UTARD*

---

**Mercredi 05 octobre 2016 / Maron**

## **Conseil de rentrée**

---

Le dernier conseil municipal a évoqué 3 sujets. L'un n'a pas recueilli l'unanimité des conseillers. Il s'agissait de délibérer sur une mesure relative à la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Il était proposé de supprimer la réduction de 200 m<sup>2</sup> de la superficie retenue pour le calcul des majorations appliquées par ladite taxe. 2 votes contre, 4 abstentions. La délibération a été approuvée par 9 conseillers.

Le 2<sup>e</sup> point concernait la création d'un poste d'adjoint technique faisant suite à un contrat aidé se terminant le 31 octobre 2016. Poste créé pour 1 an, à raison de 20 heures de travail hebdomadaire pour l'entretien et la gestion de locaux municipaux.

Enfin, divers travaux s'avérant nécessaires : réfection de la voirie aux abords de l'école et la mairie et remplacement de matériel (convecteurs) à la salle polyvalente, le maire a sollicité des aides financières à la Région Grand Est et au Conseil départemental.

---

## Le bruit, l'odeur et la dérogation



Une centaine de personnes a assisté à la réunion publique hier.

À Xeuilley, même l'école s'appelle Vicat. Installée depuis 150 ans, l'entreprise qui emploie une centaine de salariés, a organisé une réunion publique ce mercredi soir, à la salle polyvalente. Le cimentier demande à l'État une dérogation aux nouvelles normes d'émission d'oxyde de soufre alors que doit s'ouvrir pendant un mois à compter du 17 octobre, une consultation publique ouverte aux habitants des

12 communes situées dans un rayon de 3 km de l'installation.

Le directeur de l'usine Julien Poillot et le directeur industriel du groupe Eric Bourdon ont longuement expliqué leur position à l'aide de graphiques, de schémas et de courbes qui démontrent deux choses :

-1- Le groupe a fait d'énormes investissements pour réduire ses émissions durant ces dernières années si bien qu'elles ont atteint des niveaux bien en deçà des normes nationales.

-2- Il est impossible de respecter en permanence les nouvelles normes d'émission compte tenu de la qualité du matériau extrait de la carrière et de la technologie utilisée, quand bien même le groupe consentirait de très gros investissements. D'où la demande de dérogation.

L'odeur. L'exposé visait aussi à démontrer qu'il n'y aurait pas de corrélation entre les odeurs que les habitants sentent et le niveau d'émission de soufre comme en attesteraient les mesures d'Air Lorraine et les impressions des membres d'un « réseau de nez » constitué par le groupe.

Le bruit. C'est Claude Colin, maire de Frolois, la commune « située sous les vents dominants » qui a pris le premier la parole : « Compte tenu de la qualité du groupe et de ses résultats financiers, l'investissement est une goutte d'eau... On ne voit plus les poussières blanches et grises, c'est vrai, mais il y a toujours les nuisances, notamment sonores ». « Ah ouais, des fois on se croirait à l'usine », renchérit un membre de l'assistance. « Il est insupportable pour nous d'entendre cette espèce de chantage à l'emploi. On vous demande de faire encore un effort. Vous nous demandez de donner notre avis sur des choses techniques mais... On a de très gros doutes », conclut l' élu, très applaudi.

Pas de chantage à l'emploi. Eric Bourdon directeur industriel du groupe s'est montré rassurant : « Je vous affirme que le groupe Vicat, dernier cimentier à actionnariat français, ne souhaite pas fermer de sites industriels en France alors que les volumes de ciment ont diminué de 30 % depuis 2007 ».

Angoisses. Les intervenants ont souvent fait part de leurs angoisses à partir de leur expérience et c'est le directeur d'Air Lorraine Jean-Pierre Schmitt qui leur a répondu. « Ma terrasse donne sur l'usine et mes vitres sont mates à cause des pluies acides », raconte un habitant de Frolois. « Sur les miennes il y a du lichen », témoigne une autre. « J'ai observé un phénomène de brouillard il y a moins de deux ans », se souvient un intervenant, « Les concentrations de soufre doivent être très importantes ». « Et quels sont les effets du soufre sur la santé ? ».

Indépendance. Un membre de l'assistance en est venu à s'interroger sur l'impartialité d'Air Lorraine. « On n'est à la botte de personne ! », a répondu le directeur de cette « association indépendante ». « Cette réunion n'est pas obligatoire », a rappelé le directeur de l'usine Julien Poillot, « Je suis salarié du groupe, mais je suis aussi citoyen et j'habite ici avec ma famille ».



Saïd LABIDI

Les habitants peuvent émettre leur avis dans chacune des 12 mairies concernées à partir du 17 octobre jusqu'au 16 novembre.

---

**Samedi 08 octobre 2016 / Maizières**

## Honneur aux As de l'aérodrome

---



Les écoliers ont échangé quelques mots avec le colonel Loïc Rullière, commandant la Base aérienne 133 .



Jean Lopes, le maire de Maizières, a affiché sa satisfaction de « transmettre le devoir de mémoire ».



Une exposition est à découvrir tout ce week-end.

Le 27 octobre 1916, l'escadrille baptisée MF 29, placée sous le commandement de Maurice Happe, l'une des figures les plus emblématiques de l'aviation française de la Grande Guerre, s'installait sur le plateau Sainte-Barbe, à Maizières.

Cette flotte, rattachée à la 6<sup>e</sup> armée, avait pour mission d'effectuer des opérations de reconnaissance, de chasse et de bombardement. Composée de 12 avions Farman F42 et F43, elle a été honorée par trois citations à l'ordre de l'armée, la Croix de guerre 14-18 avec trois palmes de bronze, et la Fourragère aux couleurs du Ruban de la Croix de guerre. Après son départ le 11 novembre 1916, 26 autres escadrilles se sont succédé jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale sur le plateau aujourd'hui occupé par l'aéro-club Albert-Mangeot.

Plaque commémorative

Hier, Filipe Pinho, maire de Chaligny et président de la Com'com de Moselle et Madon, Jean Lopes, maire de Maizières et président du Syndicat intercommunal à vocation unique du plateau Sainte-Barbe, ainsi que le colonel Loïc Rullière, commandant la base aérienne 133 de Nancy-Ochey, ont

dévoilé ensemble une plaque commémorative célébrant le centenaire de l'installation de la première escadrille au camp d'aviation de Pont-Saint-Vincent.

La cérémonie s'est tenue à l'aéro-club, où la plaque a été posée, en présence du député Dominique Potier, du conseiller départemental Pascal Schneider, des élus de Pont-Saint-Vincent, Bainville-sur-Madon, Neuves-Maisons et du vice-président de l'aéro-club, Alain Néglais, représentant Michel Barrois.

Pour l'occasion, le Centre de ressources de la BA 133, présidée par le lieutenant-colonel Lignier, organisateur de l'événement, avait réuni un piquet d'honneur, des porte-drapeaux, ainsi que des bénévoles de l'Amicale des anciens zouaves de l'Est et des Pantalons Rouges de Thaon-les-Vosges, habillés en costume d'époque.

Un mirage 2000 dans le ciel

La commémoration, qui s'est ouverte avec le passage dans le ciel d'un Mirage 2000 D de la BA 133, a été marquée par le chant de la Marseillaise entonné par les élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école de Maizières. Un moment d'intense émotion partagé avec tous les invités.

L'hommage rendu aux As du plateau Sainte-Barbe se poursuit ce week-end, avec une exposition historique ouverte au public, présentée dans le hangar de l'aéro-club Albert Mangeot. L'occasion d'en savoir plus sur les escadrilles qui se sont installées sur le plateau, sur l'aéro-club, mais, également, de découvrir deux cabines de Jaguar et de Mirage III. L'entrée est libre de 10 h à 18 h, ce samedi et dimanche.

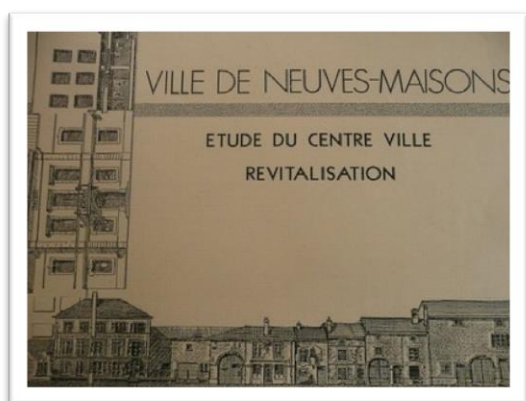
Jean-Christophe VINCENT

---

**Lundi 10 octobre 2016 / Neuves-Maisons**

## La rénovation de la rue du Capitaine-Caillon en projet

---



En septembre 1985, paraissait déjà une étude de revitalisation du centre-ville en grand format.

Redonner un nouveau look à la rue du Capitaine-Caillon, principale artère de la ville, est un projet de la municipalité. Une mission pour ce faire a été commandée au bureau d'études Espaces et territoires basé au centre Ariane. Lequel a souhaité recueillir l'avis des riverains. Et a organisé une réunion dans ce but. Qui n'a regroupé qu'une dizaine de personnes à la salle annexe de la mairie. Sans élu, mais en présence de Frédéric Migeon, directeur des services techniques de la ville.

Le diagnostic ? C'est le même que celui obtenu au cours des réunions du quartier tenues annuellement, à savoir : grisaille, mauvais entretien, scooters bruyants la nuit, insécurité des piétons, déjections canines, stationnement anarchique, parking du marché peu engageant s'il lui arrive d'être ouvert, etc.

Interrogés, les urbanistes ont pris note. La rue possède « une séquence large » d'activités : commerces, banques, agences, restos... La signalétique est insuffisante. La gare, le centre culturel, les écoles, la poste ne sont pas bien indiquées.

« La volonté de la municipalité de conduire une opération d'amélioration du quartier centre de la ville n'est pas nouvelle », expliquait, il y a 31 ans une étude de J. Bouillon, C. Schlegel et D. Thiriet, architectes urbanistes. Qui proposaient de « conserver les activités et services publics avec des façades attrayantes » et surtout « qu'après les investissements de la collectivité, les particuliers devront bénéficier de toutes les aides à la réhabilitation mais surtout en être informés ».

Le parking au sous-sol du marché couvert comporte 37 places. Systématiquement vandalisé, il est fermé. « On va essayer de le rouvrir », promet M. Migeon.

---